

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Par délibération du 24 mai 1996, le Conseil municipal de La Baule-Escoublac a approuvé la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ayant pour objectif d'associer les jeunes des établissements scolaires baulois à la vie de la commune, dans le cadre d'une politique « jeunesse » globale et intégrée à l'action de la municipalité.

Objectifs



- › Permettre aux jeunes Baulois d'évoluer au sein de leur ville en les aidant à devenir des citoyens responsables et à participer à la vie de leur commune ;
- › Permettre aux jeunes élus de s'impliquer dans la vie de leur commune, de proposer et mettre en œuvre des projets ;
- › Prendre en compte la parole des jeunes conseillers ;
- › Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et la démocratie.

Un comité de pilotage est chargé de la coordination de cette instance, en partenariat avec l'ensemble des élus, les services municipaux et toute personne qualifiée suivant les sujets abordés.



Un Conseil Municipal de Jeunes de 33 élus.

Sont concernés par cette élection les élèves de CM2, 6ème, 5ème, 4ème, ou 3ème scolarisés à La Baule-Escoublac, quel que soit leur lieu de domicile. Le Conseil Municipal des Jeunes sera élu pour 2 ans.

Mise en place

Le CMJ sera présidé par Monsieur le Maire ou par Madame la Conseillère Municipale attachée à l'environnement, la santé, la petite enfance, l'enseignement scolaire, l'action sociale et le quartier du Guézy. Il sera soutenu par le comité de pilotage composé de :

- > Monsieur le Maire de La Baule-Escoublac ;
- > Des élus municipaux (adjoint ou conseiller de la délégation environnement, santé, petite enfance, enseignement scolaire, action sociale et quartier du Guézy) ;
- > Le jeune élu Maire du CMJ ;
- > Constitution des commissions de travail thématiques: Commission « Sport, culture, loisirs » ; Commission « Santé, Environnement » ; Commission « Solidarité, citoyenneté, inter-génération ».

Le CMJ se réunira 1 fois par trimestre en séance qui peuvent être rendue publique dans la salle du Conseil municipal de la mairie. Les séances plénières seront présidées par Monsieur le Maire ou Madame la Conseillère municipale.

LES DROITS

Les conseillers sont égaux en droit. Le conseiller a le droit de :

- > Liberté d'opinion et d'expression dans le respect de l'autre ;
- > Être le porte-parole des jeunes ;
- > Améliorer la vie et le quotidien de la jeunesse ;
- > Aborder les problèmes de la jeunesse ;
- > S'impliquer dans les actions locales à l'information des projets municipaux ;
- > Représenter le CMJ lors des différentes manifestations organisées par la mairie ;
- > Donner aux jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne en faisant part de leurs idées ;
- > Disposer des moyens et de la logistique de la municipalité, nécessaires pour la réalisation des projets du CMJ.

LES DEVOIRS

Les conseillers s'engagent à :

- > Ne pas utiliser le CMJ comme outil politique ou publicitaire ;
- > S'informer des besoins de la jeunesse ;
- > Informer l'entourage et les jeunes de la ville des actions du CMJ ;
- > Être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux ;
- > Favoriser la citoyenneté et l'expression participative ;
- > S'investir dans les projets du CMJ ;
- > Être porteur de projets ambitieux et œuvrer à leur réalisation, mais aussi veiller à leur suivi ;
- > Être attentif et tolérant lors des échanges entre membres du CMJ ;
- > Assister aux réunions ;
- > Ouvrir ses e-mails en lien avec le CMJ et prendre note de toutes les informations transmises, et particulièrement les comptes rendus des groupes de travail ;
- > Faire respecter la charte du CMJ.

LES VALEURS

Les valeurs éthiques représentent les conseillers :

- > Diversité ;
- > Citoyenneté ;
- > République ;
- > Solidarité ;
- > Investissement et engagement ;
- > Développer leur sens critique ;
- > Respect ;
- > Convivialité.



VIE DÉMOCRATIQUE

Recensement de la population
: du 16 janvier au 22 février
2025



VIE DÉMOCRATIQUE

Mise à jour de votre situation
électorale



VIE DÉMOCRATIQUE

Mise à jour de votre situation
électorale

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75

